



Livret d'Accueil

Qualiopi
processus certifié

 **RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

La certification qualité a été délivrée au titre des catégories suivantes :

ACTIONS DE FORMATION

ACTIONS PERMETTANT DE FAIRE VALIDER LES ACQUIS DE L'EXPÉRIENCE

MAJ : 11/07/2025



SOMMAIRE

	Page
1- Bienvenue chez Parcours Envol'Pro	1
2- Rappel du cadre et des principes généraux de la VAE	4
3- Votre parcours VAE chez Parcours Envol'Pro	8
4- Nos modalités et moyens d'accompagnement VAE	9
5- La charte d'accompagnement : des engagements réciproques	11
6- L'accueil des personnes en situation de handicap	13
7- Le règlement intérieur	14
8- Contacts et organisation	17

1- Bienvenue chez Parcours Envol'Pro

Je suis heureuse de vous accueillir ici.

Je suis Katia Douard et j'ai créé Parcours Envol'Pro pour offrir un accompagnement à la VAE et à la formation à la fois exigeant, humain et profondément respectueux des parcours de vie.

Professionnelle expérimentée, je dispose d'une double expertise en ingénierie pédagogique et en accompagnement social et éducatif. C'est cette complémentarité qui fait la force de mes accompagnements : une approche rigoureuse, centrée sur les compétences et ancrée dans les réalités des situations de travail, sans jamais perdre de vue la personne.

* Mon parcours :

Pendant plus de 15 ans, j'ai exercé comme Conseillère en Économie Sociale et Familiale (CESF) en Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale auprès de personnes en grande précarité.

En parallèle, j'ai été bénévole et secrétaire pendant 5 ans au sein de l'Association Le Petit Pausailleur, une ferme d'animation inclusive, où j'ai accompagné des enfants et des adultes en situation de handicap psychique et intellectuel à travers les soins aux animaux et les activités de plein air.

Ces expériences m'ont profondément ancrée dans les réalités du terrain, avec une attention constante portée à l'écoute, à la valorisation des potentiels et à l'accompagnement vers plus d'autonomie.

* Mon expertise en formation et en VAE :

Pendant plus de 10 ans, je suis intervenue comme formatrice et responsable de formation dans le champ du travail social, auprès de futurs Conseiller.es en Economie Sociale et Familiale, Assistant.es de Service Social, Moniteur.trices Educateur.trices, Educateurs de Jeunes Enfants et Educateur.trices Spécialisé.es.

Depuis 2002, j'accompagne des candidat.e.s à la Validation des Acquis de l'Expérience, avec rigueur et bienveillance, dans une démarche personnalisée et exigeante.

J'ai également été membre de jurys pour les Diplômes d'État Conseiller.es en Economie Sociale et Familiale, Assistant.es de Service Social, Educateur.trices Spécialisé.es et Technicien.nes d'Intervention Sociale pendant près de 25 ans, ce qui me permet de guider les candidats avec une connaissance fine des attendus et des critères d'évaluation.

* Ma formation :

Je suis titulaire d'un Master 2 en Sciences de l'Éducation, spécialité Ingénierie et Fonction d'Accompagnement, ainsi que du BTS et DE Conseillère en Economie Sociale et Familiale. Je me suis également formée à l'approche systémique stratégique de Palo Alto, qui enrichit ma posture d'accompagnement dans les situations complexes ou bloquées.



Parcours Envol'Pro : une vision humaine et engagée de l'accompagnement

Parcours Envol'Pro, c'est une structure indépendante, agile et engagée. C'est un organisme de formation, spécialisé dans l'accompagnement VAE à distance, déclaré sous le numéro NDA 0973554797 et, engagé dans une démarche d'amélioration continue et respecte les critères du Référentiel National Qualité (Qualiopi). J'accompagne principalement des professionnels du secteur social, éducatif et médico-social.

Je sais combien il est difficile de prendre du recul sur son parcours quand on est pris dans des rythmes intenses, souvent au service des autres. C'est pourquoi nous proposons des accompagnements pensés pour les adultes en activité, alliant souplesse, clarté et soutien sur mesure.

Mes engagements :

- * Vous accompagner avec bienveillance, structure et exigence
- * Traduire vos expériences en compétences authentifiables et certifiables
- * Vous rendre acteurs de votre évolution
- * Valoriser votre parcours, même lorsqu'il vous semble "ordinaire"

Mes valeurs sont simples, mais fondamentales :

- ◆ Le respect inconditionnel de la personne
- ◆ L'écoute active et la considération du vécu
- ◆ L'engagement professionnel
- ◆ La reconnaissance des compétences issues de l'expérience

2- Rappel du cadre et des principes généraux de la VAE

◆ La VAE

LA VAE a été mise en place par la Loi de Modernisation Sociale du 17/01/2002.

La validation des acquis de l'expérience permet à toute personne de faire reconnaître les acquis issus de son expérience pour obtenir tout ou partie d'un diplôme ou d'un titre à finalité professionnelle inscrit au RNCP (Répertoire National des Certifications Professionnelles) et en rapport avec son expérience. Un diplôme obtenu par la VAE a la même valeur et le même statut qu'un diplôme obtenu par le passage en formation.

Le jury peut attribuer la totalité du diplôme ou du titre. A défaut, il se prononce sur l'étendue de la validation et, en cas de validation partielle, sur la nature des connaissances et aptitudes devant faire l'objet d'un contrôle complémentaire.

◆ Les bénéficiaires de la VAE

Peut prétendre à la validation des acquis de l'expérience (VAE) toute personne, quels que soient son âge, sa nationalité, son statut et son niveau de formation.

Un(e) candidat(e) qui souhaite entreprendre une démarche de VAE, doit nécessairement avoir réalisé une ou plusieurs expériences en lien avec le diplôme visé, que l'activité ait été exercée de façon continue ou non.

Il peut s'agir par exemple des expériences suivantes :

- Toute activité professionnelle ou extra professionnelle,
- Activités de bénévolat ou volontariat,
- Activités sportives de haut niveau,
- Activités syndicales,
- Mandat électoral local ou fonction électorale locale,
- Périodes de formation ou de stage, y compris une Préparation Opérationnelle à l'Emploi (POE) ou une Période de Mise en Situation en Milieu Professionnel (PMSMP).

◆ Les conditions d'accès :

Pour engager un parcours VAE, il suffit de justifier d'une expérience, réalisée à temps plein ou à temps partiel, en continu ou non, en lien direct avec les activités décrites dans le référentiel du diplôme visé.

◆ Le congé VAE :

Pour les salariés, il est possible de mobiliser un congé VAE qui figure dans le code du travail, conformément à la loi du 21 décembre 2022.

La durée du congé de VAE est de 48h. Cette durée peut être augmentée par convention ou accord pour les salariés de niveau inférieur au bac et ceux dont l'emploi est menacé par les mutations économiques ou technologiques.

Pour mobiliser ce droit à Congés VAE, le salarié doit faire une demande d'autorisation d'absence à l'employeur au moins 30 jours avant le début des actions de VAE. L'employeur doit lui notifier sa réponse dans un délai de 15 jours. L'absence de réponse de l'employeur vaut acceptation. L'employeur peut refuser cette autorisation pour des raisons de service, en motivant son report. Le report d'autorisation d'absence ne peut excéder un mois à compter de la demande (art. R6422-3 et R6422-4 du Code du travail modifiés).

◆ Deux procédures d'accès à la VAE :

Depuis le 1er juillet 2023, il existe deux procédures distinctes pour engager un parcours VAE en fonction de la certification visée :

- Le Parcours France VAE : C'est un parcours orchestré par une plate-forme dédiée, au niveau national, au service public de la VAE. Elle vise à simplifier, sécuriser et moderniser le parcours VAE, afin de le rendre plus accessible. Elle centralise le parcours de certaines certifications dont celles du secteur médico-social.
- Le Parcours de Droit Commun : C'est le parcours orchestré pour les agents de la fonction publique.

En amont, le candidat peut faire appel à un Relai Conseil VAE pour l'aider à identifier la certification la plus pertinente au regard de ses expériences et de son projet professionnel.

Le Parcours France VAE	Le Parcours de DROIT COMMUN
Public	
Toute personne ayant de l'expérience (professionnelle, bénévole...) dans le champ de la certification visée	
Sauf les salariés de la fonction publique	Pour les salariés de la fonction publique

1° Obtenir sa recevabilité

Cette étape consiste à vérifier le rapport direct entre les expériences du candidat avec la certification visée. La notification de recevabilité délivrée par le certificateur concerné autorise le candidat à passer son examen par la VAE et lui permet de bénéficier d'un financement pour être accompagné s'il le souhaite. Elle a une durée de validité de 3 ans à compter de la date de notification sous certaines conditions dans le cadre du parcours France VAE.

☞ Déposer sa candidature sur le site de France VAE : <https://vae.gouv.fr/>

Le candidat indique le diplôme visé et de démarre ainsi sa candidature.

Ensuite il :

- Complète son profil (nom, prénom, email, téléphone et département de résidence) ;
- Précise l'objectif de son projet ;
- Liste ses expériences (professionnelle ou extra-professionnelle) en lien avec le diplôme visé ;
- Choisit l'organisme d'accompagnement qui le suivra tout au long de son parcours VAE.

Une fois la candidature déposée, l'organisme d'accompagnement est chargé de prendre contact avec le candidat sous 8 jours pour fixer un premier rendez-vous.

☞ Effectuer sa demande recevabilité auprès du certificateur

Le candidat remplit un dossier de demande de recevabilité (imprimé cerfa). Il apporte la preuve administrative de ses expériences pratiques et du lien entre ces expériences et le diplôme visé en fournissant des pièces justificatives attendues.

Le dossier est déposé auprès de l'organisme certificateur selon des conditions qui lui sont propres.

A la suite de l'examen du dossier, l'organisme certificateur se prononce pour un avis de recevabilité ou de non-recevabilité. Si le dossier est recevable, le candidat reçoit une notification dans un délai maximum de deux mois. L'absence de réponse au terme des deux mois vaut décision d'acceptation. La notification peut comporter des recommandations relatives aux formations complémentaires.

☞ Effectuer son diagnostic de faisabilité avec son architecte-accompagnateur de parcours VAE

Lors d'un rendez-vous pédagogique en présentiel ou distanciel, l'architecte-accompagnateur de parcours fait le point avec le candidat afin de confirmer son projet de VAE. Il vérifie que le diplôme visé est bien le plus pertinent, au regard de son parcours.

Un parcours personnalisé et adapté est formalisé en fonction notamment des prérequis obligatoires pour la présentation à certains diplômes.

☞ Transmettre le dossier de faisabilité au certificateur pour décision de recevabilité

L'architecte-accompagnateur de parcours transmet le dossier de faisabilité du candidat au certificateur gérant le diplôme visé. Le certificateur étudie le dossier de faisabilité et délivre un avis de recevabilité ou de non-recevabilité. Le candidat a 6 mois pour démarrer son parcours à compter de la date de prononcé favorable de la recevabilité. Puis **tous les 6 mois, le candidat confirme ou non la validité de sa recevabilité via son compte France VAE.**

2° Rédiger et déposer son dossier de validation ou Livret 2

C'est l'étape principale du parcours de VAE. A travers son dossier de validation ou Livret 2, le candidat détaille et analyse les principales activités exercées lors de ses expériences (en lien avec le diplôme visé). Ce travail peut prendre plusieurs mois. L'accompagnateur guide le candidat et l'aide à organiser son dossier, de manière à répondre aux attentes du jury et du diplôme choisi. Il se chargera ensuite de le transmettre au certificateur, en charge de l'organisation du jury. L'accompagnement n'est pas une obligation mais un choix possible pour le candidat. Le dossier de validation est déposé sur la plateforme France VAE qui transmet au certificateur selon ses modalités propres.

3° S'entretenir avec le jury d'examen

L'entretien devant un jury de professionnels et/ou de formateurs spécialistes du métier concerné et du diplôme visé est la dernière étape du parcours. Il vérifie que les compétences acquises correspondent bien aux compétences attendues par le référentiel du diplôme.

L'accompagnateur prépare également le candidat à cet entretien.

La date de passage devant le jury est communiquée au candidat via la plateforme France VAE ou directement par le certificateur. A l'issue de cette étape, le jury délibère et se prononce sur :

- la validation totale lorsque toutes les conditions sont réunies. Le jury propose alors l'attribution de la certification. La certification ainsi obtenue est la même que celle obtenue par les autres voies d'accès existantes (formation initiale dont apprentissage, formation à distance, formation continue) ;
- la validation partielle qui permet d'obtenir un ou plusieurs blocs de compétences professionnelles. Le jury précise dans ce cas la nature des compétences, des aptitudes et des connaissances devant faire l'objet d'un contrôle complémentaire ;
- le refus de validation lorsque les conditions de compétences, d'aptitudes et de connaissances ne sont pas remplies.

Après l'entretien, la décision définitive est transmise par le certificateur, en général dans les 15 jours qui suivent.

Ensuite, le candidat bénéficie d'un entretien post-jury avec son architecte-accompagnateur de parcours. En cas de non-validation ou de validation partielle, cet entretien permet d'étudier les étapes à mettre en place pour parvenir à l'obtention complète du diplôme.

3- Votre parcours VAE chez Parcours Envol'Pro

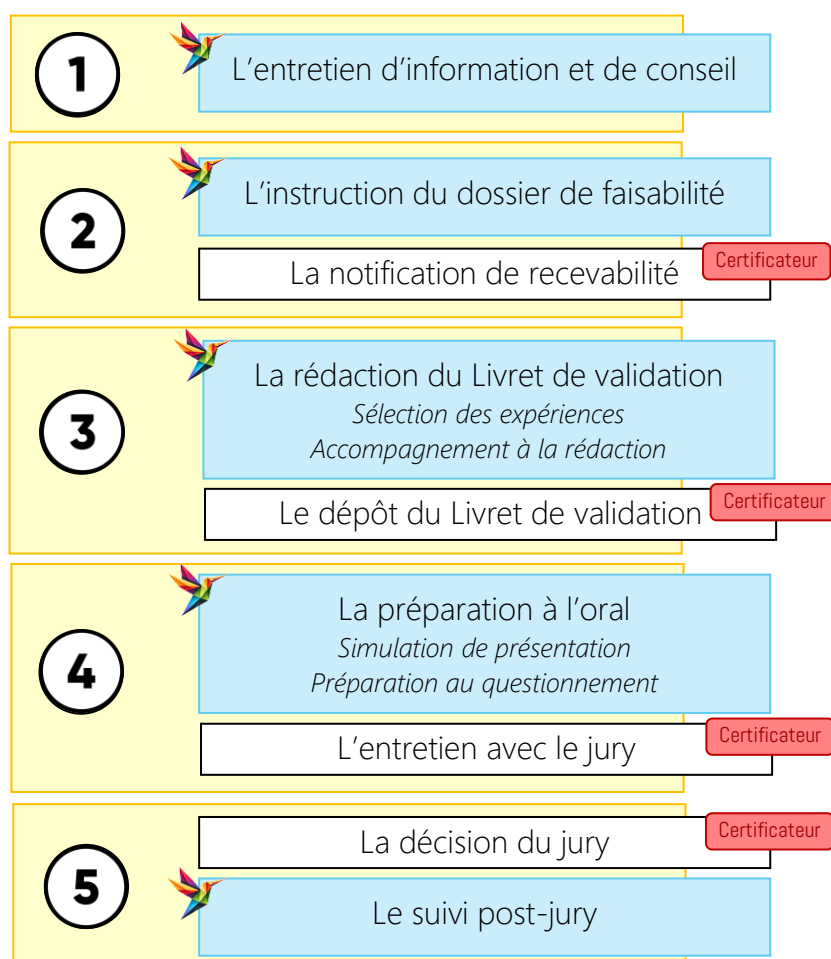
Je vous accompagne à chaque étape de votre démarche, de manière personnalisée et individualisée, pour que votre projet prenne tout son sens.

L'objectif est double :

- ☞ vérifier ensemble que la certification visée correspond bien à votre expérience,
- ☞ vous aider à mettre en valeur vos compétences, vos pratiques professionnelles et votre singularité.

Tout au long de l'accompagnement, nous faisons le lien entre votre vécu de terrain et les attendus du référentiel du diplôme choisi, pour que chaque mot posé dans votre dossier parle clairement au jury. Pas à pas, on avance ensemble, avec en ligne de mire : la reconnaissance de votre parcours, et la réussite de votre projet de VAE.

Voici schématiquement les 5 étapes d'un parcours complet. Bien sûr en fonction des besoins et des situations, j'adapte avec le candidat son parcours et ses étapes.



4- Nos modalités et moyens d'accompagnement

Mon accompagnement VAE s'adapte aux besoins et contraintes de chaque candidat. Il se déroule principalement à distance via une plateforme en ligne offrant un accès sécurisé aux supports pédagogiques et aux échanges avec l'accompagnatrice. Je propose différentes **modalités pédagogiques combinables** pour un suivi personnalisé et efficace :

- ✓ Entretiens individuels : en visioconférence via Jitsi Meet pour préparer la rédaction du dossier de validation et l'oral devant le jury.
- ✓ Suivi à distance : des échanges et corrections pour vous soutenir dans l'avancée de votre dossier par mail, téléphone ou WhatsApp.
- ✓ Ateliers méthodologiques : des séances ciblées pour renforcer votre compréhension des exigences du diplôme et optimiser la rédaction de votre livret.
- ✓ Simulation de soutenance : un entraînement à l'oral pour préparer votre passage devant le jury en toute confiance.
- ✓ Livret d'accompagnement : un support structuré pour suivre votre progression d'une séance à l'autre et garder une trace des points essentiels abordés.
- ✓ Supports pédagogiques accessibles en ligne : documents, guides, bibliographie et ressources disponibles sur une plateforme dédiée pour approfondir votre travail en autonomie.
- ✓ Une plateforme en ligne : un accès à vos documents, à votre planning, aux ressources pédagogiques

Mon accompagnement repose sur des **méthodes interactives et adaptées** aux besoins individuels des candidats :

- ✓ Entretiens individuels semi-directifs et techniques d'explicitation : ils permettent un questionnement approfondi pour aider le candidat à formaliser son expérience et traduire à ses compétences en lien avec le référentiel du diplôme. Ces entretiens ont une durée, en général, d'une heure à 2h et s'adaptent à la situation de chaque candidat.
- ✓ Accompagnement modulable et adapté : ajustement du suivi en fonction du degré d'autonomie et de l'avancement du candidat.
- ✓ Soutien dans l'organisation et la planification du travail : aide à la gestion du temps pour optimiser la rédaction et la préparation du dossier, avec la définition d'étapes de rédaction intermédiaires pour favoriser l'aboutissement du projet de VAE.
- ✓ Mise en situation de jury : simulations d'entretien pour se préparer efficacement à l'épreuve orale.

Les **supports pédagogiques** varient selon la certification visée et sont accessibles via la plateforme en ligne. Ils peuvent inclure :

- ✚ des Documents de référence :
 - Référentiel de la certification visée.
 - Dossier vierge de validation fourni par le certificateur.
 - Exemples de dossiers validés anonymisés (consultation encadrée).
 - Une bibliographie

- ✦ des Guides méthodologiques :
 - Outils d'aide à l'explicitation et à l'analyse des expériences.
 - Fiches rédactionnelles pour structurer la rédaction du dossier.
 - Guide de préparation à l'entretien avec le jury.
 - Trame de présentation pour l'oral devant le jury.

- ✦ un Livret d'accompagnement :
 - Modalités d'accompagnement personnalisées
 - Dates prévisionnelles du dépôt du Livret 2 et des entretiens avec le jury
 - Codes d'accès à la plateforme numérique
 - Planning des séances et des envois de rédaction
 - Objectifs et compte-rendus des séances
 - Synthèse des situations significatives retenues
 - Comptes-rendus des retours des phases de rédaction

Mon accompagnement inclut un **suivi rigoureux et des évaluations régulières** pour garantir la qualité du dossier VAE et la préparation efficace à la soutenance.

- ✓ Évaluation des besoins d'accompagnement : Dès le début du parcours, une analyse personnalisée est réalisée pour identifier les attentes, les points de vigilance et les besoins spécifiques du candidat. L'accompagnement est ensuite ajusté en fonction de son niveau d'aisance avec l'écrit, du référentiel visé et des exigences du jury.
- ✓ Suivi des productions écrites : Chaque production est analysée afin de vérifier l'acquisition des compétences nécessaires à la rédaction d'un dossier conforme aux attentes du jury et à la réussite de l'oral.
- ✓ Évaluation continue de l'avancement du dossier : L'évolution du dossier est suivie tout au long des séances, en tenant compte de la date de dépôt imposée par le certificateur. Toutes les informations relatives à la progression du candidat sont consignées dans un livret d'accompagnement, outil partagé entre l'accompagnateur et le candidat, accessible sur la plateforme en ligne.
- ✓ Suivi de l'assiduité : La participation aux séances est attestée par la signature des feuilles d'émargement.
- ✓ Entretien post-jury : Après la délibération du jury, un entretien personnalisé est proposé afin d'analyser le retour du jury, d'échanger sur l'expérience vécue et, si nécessaire, de définir des solutions en cas de validation partielle ou de non-validation.
- ✓ Évaluation de satisfaction : À l'issue du parcours, chaque candidat est invité à donner son retour sur l'accompagnement via une évaluation individuelle de satisfaction.

Ce suivi structuré permet d'assurer une progression efficace et un accompagnement entièrement adapté aux besoins du candidat jusqu'à la certification.

5- La charte d'accompagnement : des engagements réciproques entre Parcours Envol'Pro et le candidat

Afin de garantir un accompagnement de qualité, respectueux du cadre réglementaire de la VAE et adapté aux besoins de chaque candidat, Parcours Envol'Pro et le candidat s'engagent mutuellement à respecter les principes et les modalités définis ci-dessous.

♦ L'engagement de Parcours Envol'Pro

L'accompagnement est assuré par une professionnelle expérimentée disposant d'une double expertise en ingénierie pédagogique et en accompagnement social et éducatif. À ce titre, Parcours Envol'Pro s'engage à :

1. Accompagnement individualisé

- Proposer un accompagnement personnalisé, construit à partir du référentiel du diplôme visé et du parcours du candidat.
- Adapter les modalités pédagogiques aux besoins, contraintes et capacités du candidat, dans la mesure du cadre défini.

2. Cadre professionnel et bienveillant

- Instaurer une relation de confiance, basée sur l'écoute active, le non-jugement, la confidentialité et la bienveillance.
- Respecter les valeurs de respect, d'éthique et de professionnalisme.

3. Soutien méthodologique

- Fournir des outils et méthodes permettant au candidat de décrire, analyser et valoriser ses expériences professionnelles en lien avec les attendus du diplôme.
- Aider à la compréhension du référentiel de compétences et à la mise en forme du dossier VAE (livret de validation).
- Aider au choix des situations de travail pertinentes, en identifiant celles qui permettent de démontrer les compétences attendues.
- Relire le dossier à chaque étape de son élaboration et apporter des conseils pour l'améliorer sur le fond comme sur la forme.
- Préparer à l'oral de jury, en travaillant sur la posture, la présentation du parcours et la valorisation des compétences.

4. Suivi et organisation

- Planifier avec le candidat les temps de travail (entretiens individuels, relectures, retours écrits).
- Respecter les délais convenus pour les retours sur les productions écrites (sauf cas de force majeure).
- Prévenir en cas de modification de calendrier ou d'indisponibilité.

♦ L'engagement du candidat

Pour que l'accompagnement soit efficace et bénéfique, le candidat s'engage à :

1. Implication active

- Être acteur de sa démarche, en mobilisant son expérience et ses réflexions dans la rédaction du dossier.
- Participer activement aux temps d'accompagnement fixés.
- Fournir les éléments demandés dans les délais raisonnablement fixés avec l'accompagnatrice.

2. Organisation personnelle

- S'organiser pour dédier du temps régulier à sa démarche VAE.
- Être ponctuel aux rendez-vous et prévenir en cas d'empêchement ou de retard.

3. Communication et transparence

- Être transparent sur ses besoins, ses difficultés éventuelles ou toute situation impactant le déroulement de l'accompagnement.
- Solliciter l'accompagnatrice dès qu'un doute ou un blocage se présente.

4. Respect du cadre

- Respecter le cadre de travail défini ensemble (calendrier, confidentialité, posture professionnelle).
- Comprendre que l'accompagnement ne garantit pas l'obtention du diplôme, celle-ci relevant de la décision souveraine du jury de certification.

♦ Un partenariat basé sur la confiance et la responsabilité

L'accompagnement VAE est une démarche exigeante qui nécessite un investissement mutuel. Il repose sur une coopération constructive, où chacun-e a un rôle à jouer.

Par cette charte, Parcours Envol'Pro et le candidat s'engagent à tout mettre en œuvre pour favoriser un accompagnement efficace, respectueux, et porteur de sens pour le projet professionnel du candidat.

6- L'accueil des personnes en situation de handicap

Parcours Envol'Pro accorde une attention particulière à l'accueil des personnes en situation de handicap, qu'il soit visible ou invisible, temporaire ou durable. L'objectif est de permettre à chacun-e de bénéficier d'un accompagnement adapté, respectueux et accessible, dans les meilleures conditions possibles.

Conformément aux principes d'égalité d'accès à la formation et à la validation des acquis de l'expérience (VAE), tout est mis en œuvre pour garantir l'accessibilité pédagogique, technique et organisationnelle de nos accompagnements.

♦ Ce que Parcours Envol'Pro met en place :

- Une écoute attentive et confidentielle des besoins spécifiques exprimés ou identifiés.
- Des aménagements personnalisés des supports, des rythmes, des modalités pédagogiques et des outils, en fonction des situations (troubles DYS, fatigabilité, handicaps sensoriels, troubles cognitifs, etc.).
- La possibilité de coopérer, avec votre accord, avec les référents handicap ou structures ressources (Cap Emploi, entreprise, centre de formation...).
- Une démarche inclusive et respectueuse, centrée sur les compétences, les ressources et les possibilités de chacun-e.

♦ Ce que nous vous invitons à faire :

- Nous informer dès que possible de votre situation et de vos besoins spécifiques, dès le premier contact ou lors de l'entretien de diagnostic.
- Partager librement tout document ou information utile pour faciliter les ajustements.
- Être force de proposition quant aux solutions qui pourraient faciliter votre parcours, dans le respect de votre rythme et de votre autonomie.

Un accompagnement sur mesure est toujours envisageable, dans la mesure des moyens disponibles. N'hésitez pas à en parler.

Chez Parcours Envol'Pro, nous veillons à ce que chaque parcours puisse s'exprimer dans un cadre sécurisant, respectueux et facilitant.

7- Contacts et organisation



CONSEIL ET ACCOMPAGNEMENT VAE. FORMATION PROFESSIONNELLE. INGÉNIERIE
D'ACCOMPAGNEMENT, DE FORMATION ET PÉDAGOGIQUE.

Katia Douard

Gérante, fondatrice, je gère seule l'ensemble des tâches de mon organisation



Accompagnatrice VAE

Responsable pédagogique

Référente handicap

Réclamations*

Gestion administrative, logistique et
commerciale

Contact :

Katia Douard

+596 696 08 58 49

katia.douard@parcourenvolpro.fr

* Réclamations à adresser à katia.douard@parcourenvolpro.fr. Réponse sous 7 jours.



Rue Caret – Entrée des Turritelles – 97229 LES TROIS ILETS
SIRET 91478008500033 – NDA 029273554797
katiadouard@parcoursenvolpro.fr - +596 696 08 58 49